

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008807764	1ere Gachée: 12:18 (1) Quantité: 2.50 m3	Date: 11/12/2025 référence commande(2):	ROG101225145236	Zone: TRANSPORT TOI		
client: 410791 chantier: 079107	NGE FONDATIONS 29 RUE DES TACHES 29/31 DRP412021A12529880 13 RUE DU CLOS 06.89.15.19.07 51150 Ambonnay		Véhicule: M80 8x4 ROUXEL ALV M80 ALVES DOS SA			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00		
08:17	température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures			
code Béton PFPRO1C400		désignation(6)(8) PROJETE	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure	consistance(7) S1	Dmax 10
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETONPROJETE S1 Dm10 CEM3 400						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE					NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1